

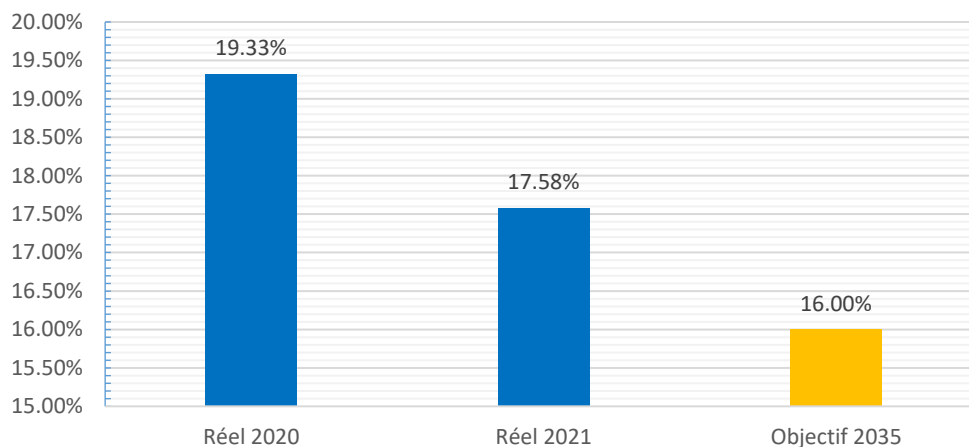
Analyse des indicateurs financiers de la Ville de Shawinigan au 31 décembre 2021

En lien avec le *Plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ)* adopté par le conseil le mardi 8 juin 2021, voici les indicateurs financiers de la Ville de Shawinigan au 31 décembre 2021 tel que définis dans la politique de gestion de la dette.

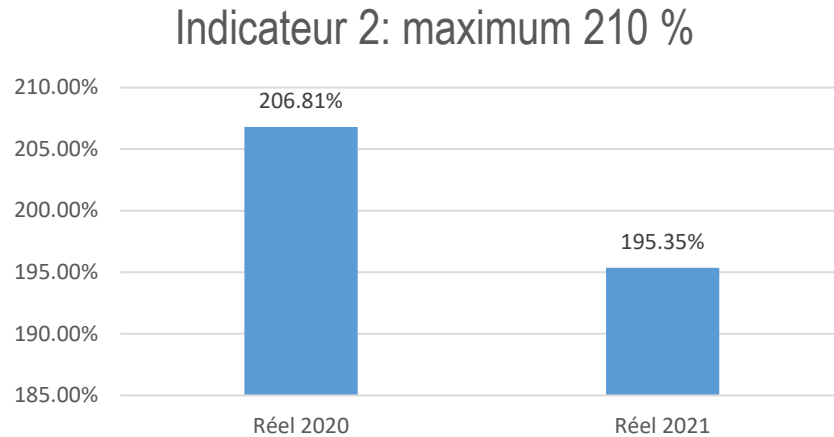
Adoptée en août 2021, la Politique de gestion de la dette détermine cinq indicateurs qui permettent d'assurer une bonne gestion financière et d'en faire le suivi avec des indicateurs cibles basés sur des valeurs économiques.

Indicateur 1 : Le ratio du service de la dette, à l'exception de celle reliée aux taxes d'améliorations locales, par rapport aux dépenses de fonctionnement plus le remboursement de capital, en excluant le service de dette en lien avec les améliorations locales, ne devrait pas excéder 20 %. Il est de 17,58 % au 31 décembre 2021. L'objectif est d'atteindre un ratio de 16 % d'ici 2035.

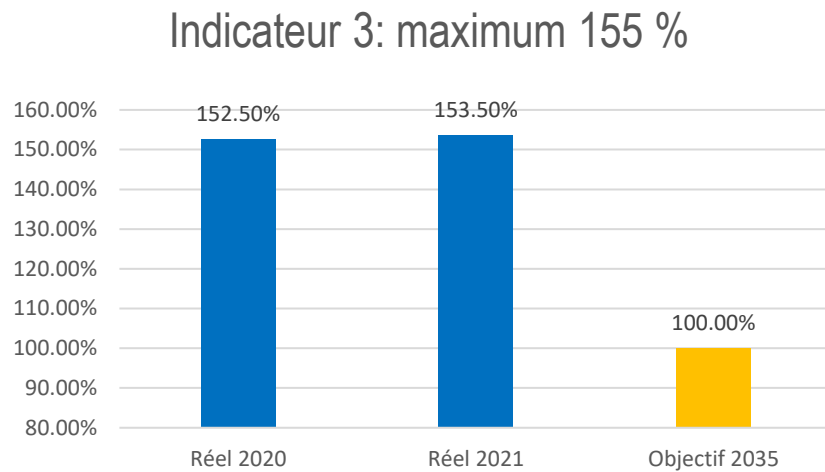
Indicateur 1: maximum 20 %



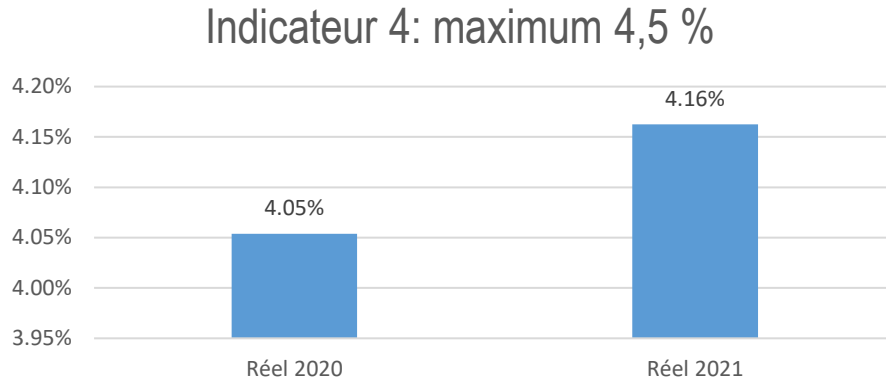
Indicateur 2 : Le ratio de la dette à long terme, en excluant les emprunts liés aux taxes d'améliorations locales, par rapport aux revenus de fonctionnement moins les taxes d'améliorations locales, ne devrait pas excéder 210 %. Il est de 195,35 % au 31 décembre 2021.



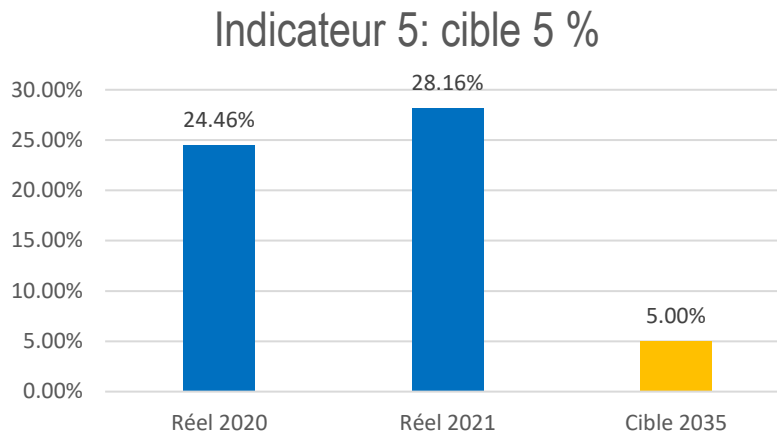
Indicateur 3 : Le ratio de l'endettement net à long terme, en excluant les emprunts liés aux taxes d'améliorations locales, par rapport aux revenus de fonctionnement moins les taxes d'améliorations locales, ne devrait pas excéder 155 %. Il est de 153,50 % au 31 décembre 2021. L'objectif est d'atteindre un ratio de 100 % d'ici 2035.



Indicateur 4 : Le ratio de l'endettement net à long terme, en excluant les emprunts reliés aux taxes d'améliorations locales, par rapport à la richesse foncière uniformisée (RFU), ne devrait pas excéder 4,5 %. Il est de 4,16 % au 31 décembre 2021.



Indicateur 5 : Le ratio de la dette à long terme en lien avec les taxes d'améliorations locales par rapport aux revenus de fonctionnement devrait baisser graduellement à l'extinction des emprunts reliés aux règlements actuels, de façon à atteindre un ratio de 5 % d'ici 2035. Il est de 28,16 % au 31 décembre 2021.



Conclusion

Nous pouvons constater que la Ville a respecté tous les indicateurs financiers pour son exercice se terminant au 31 décembre 2021.

Alain Gravel, CPA, OMA
Trésorier
Directeur du Service des finances

Kathleen Dubé, CPA
Analyste financière